

L'actualité

Spécial assises nationales
LOGEMENTS FOYERS

Au-delà de la nécessaire modernisation du bâti et de l'offre de services – déjà bien engagée chez nombre de structures – ne faudrait-il pas, aussi, remplacer le terme désuet de « logement foyer » par une nouvelle appellation plus moderne et plus parlante ? C'est le petit jeu auquel se sont essayés les quelque 200 gestionnaires participant aux 3^{es} Assises nationales des logements foyers.

Bientôt des « Résidences appart'âge » ?

« **M**al nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde. » Cette citation d'Albert Camus trouve un certain écho chez les logements foyers, structures indispensables dans la chaîne de prise en charge des personnes âgées, mais pas toujours bien identifiées et encore peu attractives, notamment à cause de leur appellation. La nécessité de leur trouver un nouveau nom n'est d'ailleurs pas récente. Quoi de plus normal, pour un concept qui date des années 50 et qui a connu bien des évolutions ? Quoi de plus urgent, aussi, quand le terme de « logement foyer » est devenu désuet, voire connoté négativement ?

Les enjeux d'un nouveau nom

Les logements foyers ont déjà changé de nom. L'arrêté du 13 mars 1985 relatif à l'enrichissement du vocabulaire relatif aux personnes âgées, à la retraite et au vieillissement a mis fin à l'utilisation du terme « foyer logement » pour lui préférer celui de « logement foyer »... Quelle révolution ! Évidemment, ce changement d'appellation avait un sens ; il voulait donner la priorité à la notion d'habitation. Sauf que bien sûr, personne ne s'en est rendu compte, et surtout pas le grand public. Pourquoi changer de nom aujourd'hui ? D'abord et avant tout pour que ces structures soient mieux identifiées par le grand public, justement, les résidents potentiels et leurs familles. Qu'elles soient identifiées comme des structures accueillant des personnes âgées dans des conditions proches du domicile, tout en prévenant la perte d'autonomie, en accompagnant les débuts de la dépendance, en toute sécurité, et avec une convivialité choisie par le résident. Qu'elles soient identifiées comme participant à cette « troisième voie » entre le soutien à domicile traditionnel et l'admission en Ehpad.

Bref, les logements foyers doivent devenir une offre visible et lisible pour leur permettre de trouver leur juste place dans la chaîne de prise en charge.

À quoi servent les logements foyers ? À qui sont-ils destinés ? Quelle est leur valeur ajoutée ? C'est à partir de ces questions indispensables que le débat s'est engagé au cours de deux ateliers extrêmement animés et profliques. Animés parce qu'il y a presque autant de manière de fonctionner que de logements foyers ! Animés aussi parce que la tâche est ardue : « *Il faut rechercher une dénomination la plus banalisée possible, mais qui permette aussi de nous identifier* », explique ainsi Jean-Philippe Sarrette, directeur général de l'Arepa, co-animateur d'un des deux ateliers, résumant cette quadrature du cercle. Face à ce défi, « *il a été plus facile d'éliminer des termes que d'en sélectionner : l'élimination d'« établissement », qui ramène trop à l'Ehpad, ou de « foyer », a par exemple fait consensus. En revanche, d'autres termes font débat, comme « accompagnement », relève Didier Sapy, directeur de la Pnaqpa, co-animateur de l'autre atelier. L'item « autonomie » a aussi été beaucoup discuté ; si le premier atelier l'a rejeté,*

l'estimant trop lié à celui de « dépendance », le deuxième l'a clairement revendiqué.

Mais ce qui a fait consensus, en revanche, c'est, comme le dit Jean-Philippe Sarrette, la nécessité de « *distinguer a minima le domicile, le logement, la maison de la personne âgée avant d'entrer en logement foyer, et son nouveau lieu d'habitation* ». Et ce qui a fait réfléchir les gestionnaires, c'est aussi la mue réussie des « foyers pour jeunes travailleurs », devenus... « résidences pour jeunes actifs » ; deux mots remplacés et c'est tout le concept en entier qui rajeunit...

Un consensus sur « résidence »

Au-delà de ces considérations générales, les débats ont tourné autour du public accueilli, du lieu d'habitation, des services et prestations proposés par les structures. Concernant le public accueilli, est-il nécessaire, obligatoire, de le spécifier précisément dans la dénomination ? En clair faut-il utiliser les termes de « personnes âgées » ou « seniors » ? Non, ont estimé la majorité des participants. Concernant l'habitation, faut-il garder « logement » ? Non, ont estimé, là encore, la majorité des participants. Et si consensus il y a eu, dans ce brainstorming géant, c'est sur le choix de « résidence ». Un terme qui résume bien la notion d'habitat privatif mais dans un cadre collectif. Concernant les prestations et services, les participants ont longuement insisté sur les notions de lien social, de vie, d'animation, de liberté et de partage... la vraie force de leurs structures.

Résultat des courses : « Résidence appart'âge » et « Résidence part'âge » ont remporté le plus de suffrages. Pour être tout à fait complet, voici les choix retenus, dans l'ordre de préférence : Résidence appart'âge ; Résidence part'âge ; Résidence et services ; Résidences pour personnes âgées (pour certains, c'est toujours dans les vieux pots qu'on fait les meilleures confitures) ; Habitat-services.

À noter que les « sans avis », ceux qui n'ont pas trouvé leur bonheur dans ces appellations, sont un tout petit moins nombreux que ceux qui ont choisi les deux premières propositions. Preuve que le débat ne fait que commencer !

Valérie Lespez et Nadia Gradji